

Avis de santé publique

Avis d'ébullition d'eau pour Sanirajak

7 octobre 2022

Sanirajak, Nunavut

30 s

Le ministère de la Santé émet un avis d'ébullition d'eau pour la population de Sanirajak.

Cette mesure préventive est adoptée en raison de la turbidité élevée de l'eau (eau trouble).

Lorsqu'un avis d'ébullition d'eau est en vigueur, toute l'eau destinée à la consommation doit bouillir à gros bouillons pendant **au moins** une minute.

Il est essentiel de faire bouillir l'eau destinée aux utilisations suivantes :

- la consommation directe;
- la préparation de lait pour nourrissons;
- la préparation de jus et de glaçons;
- le lavage des fruits et des légumes;
- la préparation des aliments;
- le brossage des dents.

On peut faire bouillir l'eau sur la cuisinière en utilisant une casserole ou une bouilloire, ou dans une bouilloire électrique sans dispositif d'arrêt automatique. L'avis d'ébullition ne concerne que l'eau destinée aux usages ci-dessus.

Le ministère de la Santé avisera le hameau lorsque l'avis d'ébullition d'eau sera levé.

###

Relations avec les médias :

Danarae Sommerville
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867 975-5712
dsommerville1@gov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.